



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-032

Conseil municipal du deux avril 2024

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAI, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-032 AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION D'UN.E DELEGUE.E AU SIVOM DU CANTON D'ANCENIS

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Le 23 février dernier, madame Christine RAMIREZ a démissionné de son mandat de conseillère communautaire. L'article L.273-10 du Code électoral prévoit le remplacement par un élu de même sexe, prioritairement sur la liste au Conseil communautaire, puis à défaut, sur la liste au Conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-4 ;

VU le Code électoral, et notamment son article L.273-10 ;

CONSIDERANT les démissions du Conseil municipal et du Conseil communautaire de madame Christine RAMIREZ ;

CONSIDERANT la demande émanant du président de la communauté de communes du Pays d'Ancenis de désigner un.e nouveau.elle conseiller.e communautaire ;

CONSIDERANT la démission de la conseillère municipale suivante sur la liste des candidats au conseil communautaire « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DESIGNE Régis ROUSSEAU, élu.e délégué.e de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon au SIVOM du canton d'Ancenis, en remplacement d'une déléguée démissionnaire.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS

Nabil ZEROUAL



Cécile BERNARDONI



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

02 AVR. 2024